



Conseil communal  
Ville de Pully

## **PROCES - VERBAL 7/2017**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY  
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2017 A 18H00  
GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017	3
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau	3
1.1.1. Représentations et invitations	3
1.1.2. Lettres et pétitions	4
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	5
2.1. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Mathias Fernandez, PLR, démissionnaire	6
2.2. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion	6
2.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Valérie Bory Beaud, Les Verts, démissionnaire	7
2.4. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion	7
2.5. Election d'un membre suppléant du Parti socialiste à la Commission des finances en remplacement de M. Samy Amara, démissionnaire	7
2.6. Préavis 23-2017 - Budget de l'année 2018	8

2.7. Préavis 24-2017 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2017 à 2021	13
2.8. Préavis 25-2017 Octroi d'un droit de superficie sur le terrain des Boverattes-Est	13
2.9. Propositions individuelles	14
2.10. Divers	14
2.10.1. Déneigement et salage hivernal M. Bernard Suter	14
2.10.2. Projets 2018 M. Nicolas Leuba, municipal	17
2.10.3. Projets et budget 2018 M. Gil Reichen, syndic	17

A 18h00, la Présidente invite les conseillères et les conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 71 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente informe que nous pouvons délibérer valablement selon l'art. 59 du règlement du Conseil et ouvre officiellement la séance conformément à l'art. 61 al. 1 du même règlement. Elle souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue et rappelle le serment que chacun et chacune a prêté. La Présidente invoque ensuite la bénédiction divine sur l'ensemble de nos travaux.

### **Excusés**

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Valérie Anglard, Madeleine Baumann, Suzanne Berger, Florence Betrisey, Valérie Bory Beaud, Nicole Panizzon, Muriel Thalmann et Messieurs Olivier Burnet, Daniel Hammer, David Häusermann, Pierre William Loup, Stéphane Luginbühl, Steve Marion, Dennis Messerli, Martial Ostertag, Olivier Ostertag, Serge Rinsoz, Jean-Charles Santschy, Philippe Slama, Jean-Marc Sottas.

L'invité suivant s'est excusé : M. Nicolas Glauser, Député

### **La Présidente :**

Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir, à l'occasion de notre séance, Mme la Députée Monique Ryf. Je prie les personnalités présentes que j'aurais omis de saluer de bien vouloir m'en excuser.

Je salue les représentants de la presse, Mme Nina Brissot, du Régional et Mme Marie Nicolier de 24heures que je remercie de l'attention qu'elles portent à nos délibérations. Je salue également avec grand plaisir le public présent dans la salle ce soir. Au nom du Conseil, je remercie ces citoyens de témoigner par leur présence de l'intérêt qu'ils manifestent pour nos débats. Je remercie aussi les huissiers et le technicien pour leur précieuse collaboration.

## Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017

### La Présidente :

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017 dans le délai réglementaire, conformément à l'art. 62 al. 1 du règlement du Conseil. J'en profite pour revenir brièvement sur la question qui concerne le nombre total des votes qui était très inférieur au nombre de conseillers présents. Pour le bon fonctionnement de notre Conseil, je précise que, dans le cadre de décisions que nous prenons, s'abstenir ne veut pas dire ne rien faire. Il convient de lever son carton orange pour manifester son abstention. Je vous prie donc de faire part clairement de votre choix, quel qu'il soit, en levant votre carton orange. Merci d'avance.

Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office, conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement et je remercie son auteur, Bernard Montavon, pour son excellent travail.

## 1. COMMUNICATIONS

### 1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

#### • Visite du Préfet

En date du 23 novembre, les autorités de notre commune ont reçu le préfet de notre district, M. Daniel Flotron, dans le cadre de la visite annuelle des communes. Ses conclusions vous seront présentées dans le rapport de gestion que la Municipalité nous soumettra l'année prochaine. Toutefois, je vous fais part dès maintenant de la constatation suivante. M. le Préfet nous a signalé que certains rapports de commission n'avaient pas été signés par les rapporteurs. Je prie donc les rapportrices et les rapporteurs de veiller à signer les rapports de leur commission.

Cette visite du Préfet s'est terminée dans l'extrême orient du district de Lavaux-Oron puisque nous étions invités par la commune de Maraçon pour un excellent repas dédié aux saveurs du terroir.

#### 1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

- Le 23 novembre, le 1<sup>er</sup> Vice-président, Jean-Denis Briod, m'a remplacée au **vernissage** des expositions Silvana Solivela. De la sal a la mar et Un regard romand. La collection Laurent Delaloye, toutes deux au **Musée d'Art de Pully**.
- Le 25 novembre, j'étais invitée à la **soirée annuelle de la Gym de Pully**. L'ambiance y était des plus festives et je dois dire que j'ai été stupéfiée par les prouesses de nos gymnastes pulliérans. Ces passionnés qui s'adonnent à leur discipline à côté de leurs activités professionnelles nous ont présenté une éblouissante démonstration de leurs talents.
- Le 30 novembre, j'ai participé à la fête du **110<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association vaudoise pour les droits des femmes au City Club de Pully**. Les exposés et la

projection d'un film nous ont bien montré que l'équité entre femmes et hommes reste un défi à relever partout dans le monde.

- Le 3 décembre, j'étais invitée à trôner sur un char dans le cortège de la traditionnelle **fête de St-Nicolas organisée par l'Association Pully Passion**. Malheureusement le cheval qui devait tirer le char était souffrant et tous les efforts pour lui trouver un remplaçant sont restés vains. J'ai donc suivi le cortège à pied par une température glaciale mais la joyeuse excitation des enfants était là pour nous réchauffer le cœur.
- Le 7 décembre, j'étais conviée par la Municipalité à assister au **vernissage de l'exposition des 18 projets d'architecture** sélectionnés dans le cadre de la requalification du **site du Prieuré et de la Villa romaine**. La proclamation des résultats du concours a attiré plus de Pulliérans et de Pulliérans que de chaises disponibles. Le projet lauréat se présente comme un pont édifiant entre le passé millénaire du site du Prieuré et ses futures missions.
- Immédiatement après ce vernissage, je suis montée à **Belmont** pour assister à la **séance du Conseil communal** de cette commune qui a procédé sans anicroche à l'adoption de son budget 2018.
- Le 11 décembre, j'ai participé à la **chantée et fête de Noël organisée par l'Association de Pully-Nord**. Ce ne sont pas moins de 130 petits anges de Chantemerle qui sont venus nous offrir leur ferveur par le chant de Noël.

### **1.1.2. LETTRES ET PETITIONS**

#### **Démissions**

J'ai reçu la lettre de démission du Conseil de **Mme Beatrix Sobgoui**, du groupe socialiste, avec effet au 10 novembre 2017. Je vous lis sa lettre :

« Madame la Présidente,

Par la présente et en tant que conseillère communale du Parti socialiste, je vous adresse ma **démission du Conseil communal** de Pully, et ce pour le 10 novembre 2017. Pour des raisons familiales, je quitte mon domicile pullièran pour m'établir dans une autre commune vaudoise. Depuis mon élection comme conseillère communale et tout au long de ces seize mois que j'ai passés avec mes collègues, j'ai eu l'honneur d'assister aux séances du conseil et d'en apprécier les débats captivants et parfois animés qui s'en suivaient. Durant cette période, j'ai pu participer à des réunions de commission consultative permanente et lors des différentes votations j'ai pu soutenir la position de mon parti. Finalement, mon engagement et ma disponibilité m'ont appris à être à l'écoute des citoyens de ma commune. Je remercie mes camarades et mes collègues ainsi que les habitants de Pully qui m'ont accordé leur confiance durant ces années. Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes salutations respectueuses ».

Mme Beatrix Sobgoui, infirmière, est entrée au Conseil communal lors des élections communales de 2016. Elle a été membre de la commission des pétitions et de deux

commissions ad hoc. Nous la remercions vivement pour son engagement en faveur de notre commune et nous lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités. L'assermentation du successeur de Mme Beatrix Sobgoui aura lieu dans une séance ultérieure de ce conseil.

Par ailleurs, en date du 21 novembre, j'ai reçu un email de notre collègue, **Mathias Fernandez**, m'annonçant sa **démission de la Commission de gestion**, et cela pour des raisons professionnelles. Cette annonce de démission m'est parvenue alors que l'ordre du jour de la présente séance était déjà fixé. Toutefois, comme la Commission de gestion doit siéger prochainement, pour son bon fonctionnement il n'aurait pas été souhaitable d'attendre notre séance de février pour élire le successeur de M. Fernandez. A titre exceptionnel, je vous proposerai donc tout à l'heure une modification de l'ordre du jour.

Enfin, en date du 10 décembre, j'ai reçu une lettre de notre collègue, **Valérie Bory Beaud**, m'annonçant sa **démission de la Commission de gestion** en raison du surcroît des activités qui l'attendent en 2018. Pour les mêmes raisons déjà invoquées, je vous proposerai tout à l'heure d'ajouter à l'ordre du jour l'élection du successeur de Mme Bory Beaud.

## 1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### **La Présidente :**

Nous avons trouvé ce soir sur nos tables les communications numéros 20- et 21-2017. La Municipalité a-t-elle d'autres communications dont elle souhaite nous faire part ? Ce n'est pas le cas.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous rappelle que si vous avez des remarques sur les communications écrites de la Municipalité vous pouvez intervenir dans les « Divers ».

## 2. **ORDRE DU JOUR**

### **La Présidente :**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance conformément à l'article 24 de notre règlement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je dois exceptionnellement le modifier. En l'occurrence, il s'agit d'élire les successeurs à la Commission de gestion de M. Mathias Fernandez et de Mme Valérie Bory Beaud ainsi que d'éventuels membres suppléants afin de permettre à cette commission de fonctionner dans les meilleures conditions. Je vous propose donc d'ajouter à l'ordre du jour les quatre points affichés à l'écran :

1. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Mathias Fernandez, PLR, démissionnaire
2. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion
3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Valérie Bory Beaud, Les Verts, démissionnaire
4. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Les autres points prévus initialement seraient ainsi repoussés de quatre rangs. Cela signifie que le point un devient le point cinq, le deux devient le six, le trois devient le sept, le quatre devient le huit, le cinq devient le neuf et le six devient le dix.

Quelqu'un a-t-il une remarque à propos des modifications proposées à cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Je vais vous faire voter sur l'ordre du jour modifié.

**L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.**

**La Présidente :**

Quelqu'un a-t-il une remarque à propos de l'ordre du jour ?  
Ce n'est pas le cas.

## **2.1. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Mathias Fernandez, PLR, démissionnaire**

**La Présidente :**

Conformément à l'art. 38 al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe PLR à présenter une candidature.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Dominique Favre en qualité de membre de la Commission de gestion. M. Favre a présidé, lors de la dernière législature, la Commission des finances, et il occupe actuellement le poste de suppléant à la gestion. Bien connu de ce conseil puisqu'il y siège depuis plusieurs législatures, je ne peux que vous le recommander chaudement à vos suffrages. Merci.

**La Présidente :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Dominique Favre. Je demande encore s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40, al. 2, M. Dominique Favre est élu tacitement et je l'en félicite.

## **2.2. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion**

**La Présidente :**

Conformément à l'art. 38, al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc de nouveau le groupe PLR à présenter une candidature.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR vous propose avec enthousiasme la candidature de M. Alexandre Meylan au poste de suppléant de la Commission de gestion. M. Meylan est un enfant de Pully, jeune conseiller communal dynamique. Il a suivi des études de marketing et de communication et possède un solide bagage pour apporter ses compétences au sein de la Commission de gestion. Le groupe PLR le recommande avec conviction à vos suffrages. Merci.

**La Présidente :**

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Meylan. Je demande encore s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40, al. 2, M. Alexandre Meylan est élu tacitement et je l'en félicite.

**2.3. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Valérie Bory Beaud, Les Verts, démissionnaire**

Conformément à l'art. 38, al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe des Verts à présenter une candidature.

**M. Richard GOLAY demande la parole :**

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Dimitri Simos, actuellement membre suppléant de la Commission de gestion en qualité de membre et vous invite à lui donner bon accueil. Je vous remercie.

**La Présidente :**

Je remercie M. Golay pour la présentation de M. Dimitri Simos. Je demande encore s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40, al. 2, M. Dimitri Simos est élu tacitement et je l'en félicite.

**2.4 Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion**

**La Présidente :**

Conformément à l'art. 38, al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc de nouveau le groupe des Verts à présenter une candidature.

**M. Richard GOLAY demande la parole :**

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature d'Anne Viredaz en qualité de membre suppléant de la Commission de gestion. Vous connaissez tous Mme Viredaz et nous vous invitons à donner bon accueil à sa candidature. Je vous remercie.

**La Présidente :**

Je remercie M. Golay pour la présentation de Mme Anne Viredaz. Je demande encore s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40, al. 2, Mme Anne Viredaz est élue tacitement et je l'en félicite.

**2.5. Election d'un membre suppléant du Parti socialiste à la Commission des finances en remplacement de M. Samy Amara, démissionnaire**

**La Présidente :**

Conformément à l'art. 38, al. 3 du Règlement, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer. J'invite donc le groupe socialiste à présenter une candidature.

**M. Yassin NOUR demande la parole :**

Le groupe socialiste présente avec enthousiasme la candidature de Mme Yolanda Baez qui a été assermentée la dernière fois dans ce conseil. Mme Baez est arrivée à Pully il y a cinq ans. Elle est médecin depuis plus de trente ans et elle est arrivée en Suisse il y a plus de quarante ans et elle y a effectué ses études de médecine. Elle est motivée à pouvoir s'investir pour sa communauté. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

**La Présidente :**

Je remercie M. Yassin Nour pour la présentation de Mme Yolanda Baez. Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'art. 40, al. 2, Mme Yolanda Baez est élue tacitement et je l'en félicite.

**2.6. Préavis 23-2017 - Budget de l'année 2018****La Présidente :**

En préambule, je rappelle que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai prévu par l'art. 103 du règlement de ce conseil, avant le 15 novembre 2017. Elle a invité tous les membres du Conseil à une séance d'information qui s'est déroulée à la Maison Pulliérane en date du 22 novembre. Cette séance d'information a été l'occasion de présenter aux conseillères et conseillers communaux les réflexions et les principes qui ont guidé l'élaboration du budget 2018. Je remercie M. le Syndic, Gil Reichen, ainsi que le chef de service, M. Claude-Alain Chuard, pour toutes les explications qui nous ont été fournies.

Je prie maintenant le président de la Commission des finances de bien vouloir venir à la tribune nous faire part et nous commenter brièvement les délibérations de ladite commission relative au budget 2018.

**M. Richard PFISTER, président de la Commission des finances :**

Je ne peux que me rallier aux remerciements que vient de formuler notre Présidente à l'adresse de M. le Syndic et de M. Chuard qui nous ont effectivement documentés de manière hors-pair. De plus, vous avez reçu, bien sûr, tous et toutes, le préavis qui, lui aussi, est très complet, comme d'habitude, et rédigé de manière exemplaire.

Un peu comme l'année dernière, nous nous retrouvons cette année dans une période de transition, à savoir que nous avons quitté les périodes des vaches grasses mais nous ne sommes pas encore dans l'époque des vaches maigres. Le budget débouche sur une marge d'autofinancement qui est supérieure à zéro, même un peu mieux que pour le budget 2017, ce qui me fait dire cela. Si l'on passe à travers le préavis et le budget et que l'on commence par les charges, notamment les charges dites maîtrisables, on voit que l'augmentation est essentiellement due à la création de 200 places supplémentaires d'accueil de jour pour les enfants. Côté charges non-maîtrisables, qui sont naturellement le point noir de notre budget et le budget de nombreuses communes, nous avons une croissance très forte de nos contributions péréquatives. Cette ponction au profit du Canton et des autres communes réduit année après année notre autonomie financière communale et c'est fortement regrettable, mais là, vraiment, c'est non-maîtrisable. Nous ne pouvons tout de même pas forcer à la baisse notre rendement de point d'impôt qui est la raison de notre forte participation à cette péréquation.

Je reviens rapidement sur la marge d'autofinancement qui est donc le chiffre qui nous indique dans quelle mesure nous sommes capables de couvrir nos dépenses courantes par nos revenus courants. C'est le cas. Nous avons une marge supérieure à zéro et nous pouvons donc contribuer par-là même avec nos dépenses courantes à la couverture de nos investissements, bien que faiblement. Faiblement veut dire que nous sommes obligés de continuer de recourir à l'endettement et d'augmenter cette dette probablement de 10 autres millions d'ici la fin de 2018. Avec 100 mio nous nous trouverions à fin 2018. Nous sommes encore dans une zone de confort, avec une dette que nous pouvons qualifier de raisonnable par rapport à notre population et par rapport à notre capacité financière.

La Commission s'est également penchée sur le plan d'investissements qui est une liste de projets qu'envisage la Municipalité. Elle contient, dans la colonne 2018, un montant total d'environ CHF 27 mio mais, d'expérience, nous savons que nous en dépenserons effectivement grosso modo la moitié, c'est-à-dire environ CHF 15 mio, ce qui nous permet d'estimer l'augmentation de la dette à CHF 10 mio.

Nous avons également passé quelques instants à l'examen du budget de la CISTEP, qui est donc la communauté qui exploite la STEP de Lausanne à laquelle Pully participe, puisqu'une partie de nos eaux usées sont déversées vers cette STEP-là. Le montant de CHF 94'900.- est pratiquement le même qu'il y a une année et ne soulève pas de remarque de la part de la Commission des finances.

Lors de l'examen du budget, la Commission des finances est tombée sur un point dans le budget de la direction de l'urbanisme. Il s'agit d'un montant de CHF 140'000.- qui ont été oubliés à la rubrique 420.4313. C'est vraiment un simple oubli. C'est un amendement technique et non politique sur lequel je reviendrai lorsque Mme la Présidente sera arrivée à cette rubrique et je la soumettrai à vos votes. Je vous remercie.

Il est clair qu'après avoir dit tout ça, je ne peux que constater que la Commission des finances a adopté le projet de budget à l'unanimité et vous engage à faire de même.

**La Présidente :**

Merci M. Pfister.

Je vous rappelle que, selon notre règlement, il n'existe pas d'amendement technique. Conformément à l'article 80, al 2 de notre règlement, la modification proposée par la Commission sera traitée comme un amendement dans le chapitre correspondant du budget, à savoir le chapitre 4 « Travaux ».

Je vais maintenant procéder de la manière suivante : après la discussion d'entrée en matière, si elle est acceptée, j'ouvrirai une discussion de fond générale sur le préavis. Ensuite, nous examinerons chapitre par chapitre la brochure intitulée « Budget 2018 ». Si la discussion n'est pas demandée, conformément à l'art. 82 de notre règlement, le chapitre sera considéré comme adopté. Dans le cas contraire, les éventuels amendements proposés seront traités au fur et à mesure puis nous voterons sur le chapitre éventuellement amendé. Après le passage en revue de la brochure, nous nous pencherons sur l'annexe du préavis, soit le budget 2018 de la CISTEP. Pour terminer, j'ouvrirai encore une discussion sur l'ensemble avant de passer au vote des conclusions du préavis 23-2017. Si vous n'avez pas d'objection à cette façon de faire, je vais passer à l'entrée en matière.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Par avance, je vous remercie de concentrer les interventions sur vos raisons d'accepter ou de refuser l'entrée en matière. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close et nous allons voter sur l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

### **Discussion générale sur le fond du préavis 23-2017**

#### **La Présidente :**

J'ouvre la discussion générale sur le fond du préavis. Pour sérier quelque peu les interventions, je vous propose de commencer par les remarques qui concernent les considérations préliminaires pages 3 et 4. Quelqu'un veut-il s'exprimer sur ce préambule ? Ce n'est pas le cas.

Sections 2.1. Analyse des charges et 2.2. Analyse des charges – récapitulation p. 5-28  
La parole n'est pas demandée.

Sections 2.3. Analyse des revenus p. 28-40  
La parole n'est pas demandée.

Sections 3. Communication et 4. Conclusions  
La parole n'est pas demandée.

### **Examen de la brochure « Budget 2018 »**

#### **La Présidente :**

Nous allons examiner la brochure chapitre par chapitre. Les conseillères et les conseillers qui désirent intervenir sont priés d'indiquer clairement la page et le numéro de la rubrique à laquelle ils se réfèrent.

Je rappelle que selon l'art. 105 du règlement du Conseil : « Les amendements au budget comportant soit la création d'un poste de charge, soit la majoration d'un tel poste égale ou supérieure à CHF 30'000, ne peuvent être adoptés par le conseil avant que la municipalité et la commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet ».

J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains :

#### **Page I à XII      Evolution des charges et des revenus Effectif du personnel**

#### **La Présidente :**

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Je passe maintenant aux pages numérotées en chiffres arabes.

#### **Chapitre 1    Administration générale, pages 1 à 13**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est approuvé.

**Chapitre 2 Finances, pages 14 à 16**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est approuvé.

**Chapitre 3 Domaines et bâtiments, pages 17 à 22**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est approuvé.

**Chapitre 4 Travaux, pages 23 à 31**

**La Présidente :**

Je vais commencer par traiter la modification proposée par la Commission. Conformément à l'art. 80, al. 2 du règlement, cette modification doit être traitée comme un amendement et soumise au vote même si elle a été approuvée par la Municipalité. La modification consiste à ajouter CHF 140'000.- dans les revenus au poste 420.4313. Comme l'a précisé le rapporteur de la Commission, il s'agit en fait d'un simple oubli. Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet ?

Ce n'est pas le cas. Je vais donc vous faire voter sur cet amendement.

Je vous rappelle que le vote sur un amendement vous laisse toute liberté en ce qui concerne le vote sur le fond.

**L'amendement de la Commission visant à ajouter un revenu de CHF 140'000.- au poste 420.4313 du budget est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur le chapitre Travaux, p. 23 à 31.

La parole n'est pas demandée.

**Les pages 23 à 31 amendées du chapitre Travaux sont acceptées à l'unanimité.**

**Chapitre 5 Ecoles et cultes, pages 32 à 40**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est approuvé.

**Chapitre 6 Police, pages 41 à 43**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est approuvé.

**Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 44 à 47**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est approuvé.

**Chapitre 8 Services industriels, pages 48 à 52**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est approuvé.

**Budget 2018 - Récapitulation par chapitres, page 53**

**Budget 2018 par nature, pages 54 à 57**

**Statistiques des charges et revenus par nature, pages 58 et 59**

Ces pages nous sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

**Comptabilités de la STEP et de l'ORPCi, pages 59 à 63**

Ces pages concernent les comptabilités de la STEP et de l'ORPCi. Ces pages ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous n'aurons donc pas à voter mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

**Budget d'équipement et de modernisation des réseaux (EMR), page 64**

La parole n'est pas demandée. Le budget EMR est approuvé.

**Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2018, page 65**

**Investissements prévus en 2018 sur les crédits à voter, page 66**

**Comptes d'investissements par nature, page 67**

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

**Bâtiments locatifs, pages 68 à 72**

Ces pages sont également présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

**Bâtiments administratifs, pages 73 à 83**

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

**Collèges, pages 84 à 86**

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen de la brochure « Budget 2018 ».

**Annexe au préavis 23-2017 - Budget 2018 de la CISTEP - participation de Pully CHF 94'700.-.**

J'ouvre la discussion sur cette annexe. La parole n'est pas demandée. Le budget 2018 de la CISTEP est donc approuvé.

Nous allons passer aux conclusions du préavis 23-2017. J'ouvre la discussion sur les conclusions de ce préavis. La parole n'est pas demandée. Je vais donc vous faire voter sur ces conclusions.

L'amendement adopté a modifié les conclusions du préavis 23-2017 de la manière suivante :

1. - Total des charges	CHF	157'825'700.00
- Total des revenus	CHF	<u>157'132'100.00</u>
<b>- Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-693'600.00</b>

après :

- Amortissements	CHF	5'801'200.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	458'000.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-3'195'100.00
2. Projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)		
	CHF	1'000'000.00
3. Budget 2018 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP) (Participation de Pully CHF 94'700.-)		

**Le préavis 23-2017 amendé est adopté à l'unanimité.**

## **2.7. Préavis 24-2017 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2017 à 2021**

### **La Présidente :**

Selon les art. 37 et 108 de notre règlement, le préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements. Ce préavis n'est pas examiné par une commission et n'est pas soumis au vote du Conseil.

La discussion est ouverte sur le plan des investissements pour les années 2017 à 2021. La parole n'est pas demandée.

Je rappelle la conclusion de ce préavis qui, au fil des années, est devenu la devise de la Municipalité : « Nous devons être ambitieux tout en pratiquant une gestion saine de nos finances ». Je note que le Conseil a pris acte de ce préavis d'intention.

## **2.8. Préavis 25-2017 Octroi d'un droit de superficie sur le terrain des Boverattes-Est**

### **Mme Verena Kuonen, présidente de la commission ad hoc :**

En préambule, je tiens à signaler que j'ai commis une erreur dans les noms. Cela concerne le prénom de M. Meylan ; j'ai indiqué Antoine au lieu d'Alexandre Meylan. Je tiens donc à remercier M. Montavon qui a immédiatement corrigé cette erreur et je remercie aussi M. Meylan d'avoir excusé mon erreur.

L'objet du préavis 25-2017 consiste à octroyer un droit de superficie à La Vaudoise Assurances SA pour les Boverattes-Est. Je remercie Mme la Municipale Lydia Masméjan et ses collaborateurs pour les réponses données à toutes les questions soulevées par les commissaires désignés, qui étaient tous présents. Je relève quelques adaptations importantes qui figurent dans l'accord passé avec La Vaudoise Assurances. Les travaux devant débuter dans les trois mois suivant la décision du Conseil communal ainsi que de la délivrance du permis de construire, le superficiaire doit soumettre l'état locatif à la Ville de Pully en respectant le coût de CHF 280.- / m<sup>2</sup>,

frais accessoires compris, hors frais de chauffage. La Ville de Pully, en tant que superficiante, sera en droit d'imposer des locataires sur 20 % de chaque type de logements. Les logements seront destinés aux familles pulliérans, aux personnes exerçant une activité sur le territoire communal, de même qu'aux personnes de moins de 30 ans qui ont précédemment séjourné au moins 10 ans sur le territoire de notre commune. En résumé, la commission ad hoc et la commission des finances proposent à l'unanimité au Conseil communal d'accepter le préavis 25-2017.

**La Présidente :**

Merci Mme Kuonen.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Par avance, je vous remercie de concentrer les interventions sur vos raisons d'accepter ou de refuser l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond en précisant que ce qui nous est demandé n'est pas d'adopter l'acte constitutif du droit de superficie, soit l'annexe 3 du préavis, et encore moins de l'amender. Vous pouvez naturellement dire ce que vous en pensez et demander des précisions relatives à son contenu mais, à la fin, la seule question qui vous est posée, c'est : est-ce que vous voulez autoriser la Municipalité à signer cet acte ou pas ?

Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 25-2017.

**Le préavis 25-2017 est accepté à l'unanimité.**

**2.9. Propositions individuelles**

**La Présidente :**

Nous n'avons pas reçu de proposition individuelle.

**2.10. Divers**

**La Présidente :**

Nous avons tout d'abord de simples questions adressées à la Municipalité par M. Bernard Suter. M. le Conseiller, vous avez la parole.

**2.10.1. M. Bernard SUTER :**

**Déneigement et salage hivernal**

Je souhaite vous soumettre quelques questions et réflexions sur un sujet d'actualité brûlant, si j'ose dire, à savoir le déneigement et le salage hivernal de nos routes. Premièrement, est-il nécessaire à chaque épisode neigeux de déblayer et saler toutes les rues de Pully, sans nuances, sans distinction – si c'est un axe principal emprunté par les transports publics et bordé de commerces ou une simple rue de quartier – sans distinction si c'est une rue en pente ou une rue plate, ces dernières étant plus nombreuses que l'on croit sur notre territoire communal : l'av. de Senalèche où votre

serviteur habite, les avenues de Belmont, Bellevue et des Peupliers, le chemin de Clair-Matin, le chemin de la Source, parmi d'autres.

Deuxièmement, pourquoi les trottoirs sont-ils toujours déblayés en dernier, même sur les axes secondaires ?

Troisièmement, pourquoi exclusivement le sel ? Pourquoi ne pas utiliser au moins en complément des matières moins agressives comme les gravillons ou la sciure – et où finit ce sel ? - sans parler des tunnels de lavage qui représentent aussi une lourde charge sur l'environnement.

Quatrièmement, pourquoi ne pas tenir compte des prévisions météorologiques et du jour de la semaine ? Est-ce nécessaire d'avoir des boulevards bien lisses même le week-end ? Les grandes manœuvres de la voirie étaient-elles vraiment indispensables par exemple le dimanche dernier 10 décembre alors que le redoux était annoncé ? Et qui doit impérativement aller au travail le dimanche à part les pasteurs, les organistes, quelques médecins, pharmaciens et commerçants, quelques musiciens également ? Après tout, ne serait-ce pas aussi nos deniers publics qui finissent au lac ?

Enfin, last but not least, il y a la dimension politique et symbolique de la neige à l'approche de Noël : la blancheur, la pureté, le silence, les flocons qui tombent. Après quatre hivers sans neige ou presque, elle nous fait l'honneur de revenir, mais qui sait, peut-être que dans 10 ou 20 ans, nous ferons des processions pour implorer les flocons, comme sous d'autres latitudes on implore la pluie.

Merci de votre écoute et de vos réponses éventuelles.

**M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'aimerais d'abord remercier M. Suter qui m'a transmis ses questions hier, ce qui me permet d'y apporter quelques éléments de réponses ce soir déjà. Première question : est-il nécessaire à chaque épisode neigeux de déblayer et saler toutes les routes de Pully ? Je peux répondre que oui puisque nous devons assurer un service à tous les habitants, sans distinction, dans ce cas-là, et un service qui leur permettent de se déplacer, que ce soit à pied, en transports publics ou en transports individuels. Dès lors, si les habitants doivent être traités sans distinction, nous ne déneigeons et ne salons pas sans distinction puisqu'il y a quand même un ordre dans tout ça. Nous commençons bien entendu par les axes qui sont utilisés par les transports publics. Il y a d'ailleurs eu quelques téléphones ce dimanche de la part des TL pour nous informer que certains axes n'étaient pas encore déneigés. Il est donc indispensable que les axes pour les transports publics soient déneigés. Il y a bien sûr aussi des gens qui nous appellent parce qu'ils aimeraient sortir de chez eux avec leur voiture. Donc, il y a un déneigement progressif qui se fait dans la Commune en commençant par ces axes pour les transports publics et ensuite pour les routes en pente avant de terminer par les chemins et les routes qui sont plus plats. Pour cela, nous avons toute une série de véhicules, cinq véhicules qui sont intervenus ce dimanche.

Pour répondre à la deuxième question de M. Suter : pourquoi les trottoirs sont-ils toujours déblayés en dernier ? Les trottoirs ne sont pas déblayés en dernier. Ces opérations se passent en parallèle. Nous avons aussi toute une série de véhicules, cinq véhicules qui déblaient parallèlement les trottoirs. Là aussi, l'accent est mis en premier, bien évidemment, sur les grands axes et les routes en pente et avec des équipes à pied ; dans le cas présent nous avons huit hommes à pied qui sont intervenus ce dimanche pour déblayer notamment les trottoirs à proximité des passages piétons et les arrêts des transports publics. Alors, pour quelle raison cela va

moins vite que pour les transports routiers ? Simplement parce que les machines roulent moins vite sur les trottoirs que sur les routes. Il y a donc un peu plus de délai pour que tous les trottoirs soient déblayés.

Troisième question : pourquoi exclusivement le sel ? Effectivement, nous utilisons exclusivement le sel pour assurer la sécurité sur nos routes car les autres moyens ont été testés, certains à Pully, certains dans d'autres villes, notamment les gravillons qui endommagent non seulement les véhicules sur les routes et ceux qui sont stationnés à proximité mais également les saleuses si on les utilise dans les saleuses et, en fait, ce moyen d'éloigner la neige nécessite en plus un double travail puisqu'il faut ensuite ramasser les gravillons avec une balayeuse pour le premier matériau. D'autre part, c'est un matériau qui peut être adapté dans des localités en montagne où la neige est supposée rester plusieurs jours ou plusieurs semaines et cela a tout à fait du sens. Cela n'est pas le cas en ville comme vous avez pu le voir ce dimanche où, quelques heures après, souvent, il n'y a malheureusement ou heureusement plus de neige, cela dépend à qui on s'adresse.

Pour ce qui est de la sciure ou des copeaux de bois, ces moyens ont été testés, notamment à la Chaux-de-Fonds. Ils occasionnent d'autres problèmes. Au dégel, ces copeaux ou cette sciure vont se mettre dans les regards de routes et va boucher les canalisations, à terme. Ce n'est donc pas non plus un très bon moyen. Donc, comme je vous le disais, des moyens qui sont peu adaptés à la zone urbaine.

Où passe tout ce sel ? Eh bien, il s'écoule tout simplement par nos canalisations. Dans certaines routes, ce sont des canalisations d'eaux claires qui vont directement au lac, dans d'autres, les regards de routes vont encore dans les canalisations d'eaux mélangées qui, elles, terminent leur chemin à la STEP et, évidemment ensuite aussi au lac tout en sachant que tous ces matériaux sont fortement dilués puisque vous connaissez tous le volume en eau du lac Léman.

Dernière question : pourquoi ne pas tenir compte des prévisions météorologiques et pourquoi dégager aussi le dimanche et tous les jours de la semaine ? Tout simplement parce que même certaines personnes sortent de chez elles, se déplacent à pied, circulent sur nos routes, vont prendre les transports publics qui les utilisent également et certaines personnes, heureusement ou malheureusement – je ne veux pas juger de cela aujourd'hui – utilisent également leur voiture et s'attendent à rouler sur des routes à peu près dégagées. Pour le reste, évidemment, l'interprétation des prévisions météorologiques est une science assez inexacte. Que serait-il arrivé si, au lieu d'avoir un redoux qui était annoncé partout, nous avions eu les mêmes conditions que dans le Chablais ? Je vous laisse imaginer. Ce n'est pas tout à fait la même chose. C'est donc très très difficile. Dès lors, nous avons pour principe de dégager les routes et d'assurer la sécurité des usagers et des habitants de notre ville.

J'espère avoir répondu à vos questions et je ne sais pas si, après toutes ces considérations, j'ose encore vous souhaiter un Noël blanc ou simplement de bonnes fêtes ! Merci de votre attention.

**La Présidente :**

Merci M. le Municipal.

M. Suter, êtes-vous satisfait des réponses ?

**M. Bernard SUTER :**

Très partiellement mais je remercie M. Zolliker de toutes ses explications qui ne me satisfont de loin pas toutes, mais je m'en contente pour aujourd'hui.

**La Présidente :**

Nous sommes toujours au point 10 de l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer dans les divers ?

**2.10.2. M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :****Projets 2018**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues, n'ayant à ce jour reçu aucune demande pour remplacer les biches, les daims du Parc Guillemin par des bœufs, je laisserai donc définitivement ce sujet entre deux mains, entre vos mains mais à demain. Sachant cependant qu'entre le bœuf et l'âne gris est né le Divin enfant, je vous apporte les vœux de la DUE et, comme les mages, déposons à vos pieds nos présents. Tels les cadeaux dans la hotte du Père Noël, nous aurons à déballer ensemble les plus beaux cadeaux en 2018 : plans de quartier, réhabilitation et rénovation du Prieuré, requalification de l'avenue de la Poste empreint de la démarche participative et de l'homogénéité de nos propositions. Nous saurons, dès janvier, vous convaincre, du moins la majorité, de réaliser de magnifiques projets pour l'avenir de notre Ville, de notre commune et de notre communauté. L'information sera le maître-mot. La DUE, les Parcs et promenades vous souhaitent un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année et qu'ensemble, Municipalité et Conseil communal, nous réalisions les plus beaux projets. Merci beaucoup. (Applaudissements)

**2.10.3. M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :****Projets et budget 2018**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je n'aimerais pas que l'originalité des vœux qui viennent d'être faits sous forme d'un clin d'œil concerté avec M. le Municipal de l'urbanisme vous laisse penser que la Direction de l'urbanisme a des velléités d'indépendance, comme c'est un petit peu dans l'air du temps dans certains pays. Pas du tout. En fait, les projets qui ont été évoqués seront bien sûr toujours ceux de la Municipalité et on l'espère, comme cela a été dit, ceux d'une majorité de votre conseil.

J'aimerais à mon tour d'abord vous remercier pour votre confiance dans le vote unanime du budget 2018. Sachez que la Municipalité en fera, comme toujours, un usage parcimonieux et prudent compte tenu du contexte qui a été rappelé par le président de la Commission. Merci pour cette confiance et je vous adresse également les vœux de la Municipalité pour passer de belles fêtes de fin d'année et la meilleure année 2018 possible.

J'aimerais terminer par quelques considérations un peu techniques sur la suite de la soirée pour vous dire que, comme c'est la tradition depuis assez longtemps, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à un repas, pour celles et ceux d'entre vous qui

se sont inscrits, après la séance. J'aimerais donc vous inviter à sortir assez rapidement de la salle pour prendre l'apéritif entre le hall et l'exposition des projets du Prieuré pour que l'on puisse préparer la salle pour le repas. Deuxième considération à caractère technique sur le repas : il sera composé d'un buffet froid suivi d'un plat chaud et d'un dessert. Ceci pour que vous puissiez mesurer votre effort pour tenir la durée. Voilà. Bonne soirée, bon appétit. Merci. (Applaudissements)

**La Présidente :**

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer dans les « Divers » ? Tel n'est pas le cas. Je clos donc la séance.

Il est 19.20 heures. Je vous donne rendez-vous à la St-Valentin, soit le mercredi 14 février 2018 pour la prochaine séance du Conseil et je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, et bon appétit ! (Applaudissements)

La Présidente :

Le secrétaire :

Lena Lio

Bernard Montavon